

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL D'AMBRUMESNIL DU VENDREDI 27 MARS 2015 A 18H30

L'an deux mil quinze, le 27 mars, à 18 heures 30, le **Conseil Municipal**, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie d'Ambrumesnil sous la Présidence de Monsieur Norbert Letellier, Maire d'Ambrumesnil.

Date de Convocation

23 mars 2015

Etaient présents : MM. et Mmes Norbert Letellier, Sylvie Aurégan-Burel, Eric Lebourg, Alain Bodot, Sophie Dupuis, Monique Forestier, Julien Hébert, Angélique Letellier, Pascale Moka, Mickaël Quibel, Alain Reine, Isabelle Ridel,

Nbre de Conseillers

En exercice: 15

Absents/Excusés : M. et Mmes Béatrice Creignou, Ginette Legouez-Delannoy, Dominique Sancier

Présents : 12

Pouvoir de Madame Ginette Legouez-Delannoy à Monsieur Eric Lebourg

Votants : 13

Secrétaire de Séance : Madame Angélique Letellier

Ordre du jour :

1. Adoption du compte-rendu de la séance précédente
2. Compte-Administratif 2014
3. Compte de Gestion 2014
4. Affectation des résultats 2014
5. Attribution des subventions aux associations
6. Subvention au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)
7. Participation communale au Syndicat des Bassins Versants Saône Vienne et Scie
8. Vote des taux d'imposition locaux 2015
9. Approbation du transfert de charges 2014
10. Budget primitif 2015
11. Compte administratif 2014 Eau et Assainissement
12. Compte de gestion 2014 Eau et Assainissement
13. Affectation des résultats 2014 Eau et Assainissement
14. Budget primitif 2015 Eau et Assainissement
15. Validation de l'entreprise choisie pour les travaux d'aménagement de la place de la mairie
16. Questions diverses

Monsieur le Maire accueille Madame Catherine Fleury, receveur municipal et la remercie d'avoir accepté son invitation.

- **Rajout à l'ordre du jour**

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal si celui-ci accepte de rajouter un point à l'ordre du jour, la validation par le Conseil Municipal du montant du remboursement du cabinet d'assurances AXA suite au sinistre Rambure survenu en août 2014.

Les Membres du Conseil Municipal votent **à l'unanimité** pour ce rajout.

Monsieur Letellier rappelle le sinistre en question et expose que le cabinet d'assurances AXA propose un remboursement d'un montant de 6 324,85 € pour remettre en l'état deux mâts, un radar pédagogique et un panneau de signalisation abîmés lors de cet accident.

Et de demander de passer au vote.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité pour que la commune procède à l'encaissement du chèque de remboursement du cabinet AXA assurances d'un montant de 6 324,85 €.

- **Adoption du compte rendu du vendredi 20 février 2015**

Monsieur Norbert LETELLIER, Maire, revient sur différents points du compte rendu :

- Travaux rue Vasse : un accord oral a été donné par les enfants de la famille Renault pour agrandir le virage. Un rendez-vous avec Maître Vannier est pris le 9 avril 2015 à 9 heures. Un échange avec Madame Carnier, conseillère du tri à la Communauté de Communes Saône et Vienne et l'entreprise VEOLIA confirme la possibilité du passage du camion des ordures ménagères.
- Assurances : des devis pour les contrats d'assurances de la commune ont été demandés auprès d'AXA et GROUPAMA. Monsieur le Maire ajoute qu'une économie est envisageable avec une meilleure protection.
- Puis il demande s'il y a des remarques à formuler sur ce compte-rendu.

Aucune remarque n'est formulée.

Monsieur Letellier demande de passer au vote.

Le compte rendu est adopté à **l'unanimité**.

- **Compte administratif 2014**

Monsieur le Maire donne la présidence à la doyenne des Membres du Conseil Municipal présents, Madame Sylvie Aurégan-Burel.

Celle-ci donne la parole à Madame Fleury, receveur municipal pour la lecture du compte administratif 2014.

Le résultat de clôture en fonctionnement est excédentaire à hauteur de **392 138, 17 €**.

Le résultat de clôture en investissement est excédentaire à hauteur de **47 403,08 €** pour un résultat global excédentaire de **439 541, 25 €**.

Et de passer au vote du compte administratif 2014 sous la présidence de Madame Sylvie AUREGAN-BUREL.

Le compte administratif est adopté à **l'unanimité**.

► Compte de Gestion 2014

Le compte de gestion 2014 établi par Madame le Receveur Municipal concorde avec le compte administratif 2014 établi par la commune.

Il est voté à l'unanimité.

► Affectation des résultats 2014

Les Membres du Conseil Municipal,

Vu les résultats produits par le compte administratif, repris par le compte de gestion,
Vu les propositions d'inscriptions faites par Monsieur le Maire,

... après avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVENT l'inscription des résultats suivants au Budget Primitif Unique 2015 :

En recettes de fonctionnement : excédent à affecter : R 002 :	309 836,77 €
En recettes d'investissement : excédent à affecter : R 001 :	82 301,40 €
En recettes d'investissement : réserve à affecter : R 1068 :	<u>47 403,08 €</u>
	439 541,25 €

• Attribution des subventions aux associations

Monsieur Norbert Letellier propose le montant de la subvention pour chaque association et justifie le maintien, l'augmentation ou la suppression de la subvention.

- Entente Vienne et Saône (E.V.S) :	1500 euros
- Amicale des Anciens combattants d'Ambrumesnil :	500 euros
- Coopérative scolaire :	400 euros
- Comité de Jumelage Basse Saône/Gellersen :	300 euros
- Coord'âge :	200 euros
- Cap d'Ailly :	0 euros
- Croix rouge française :	0 euros
- Club du 3 ^{ème} âge :	500 euros
- Les Globe-Trotters	300 euros
- La Clé des Chants	50 euros
- Foyer rural : mise à disposition des salles, aide matérielle et pour des projets ponctuels	

Monsieur Letellier explique que de nombreux clubs dans les communes et villes avoisinantes ont demandé des subventions.

Il ajoute qu'il est évidemment impossible pour la commune d'Ambrumesnil de répondre positivement à tous et qu'il a donc été convenu avec la commission des finances et si le Conseil Municipal accepte, de subventionner les clubs qui seraient d'accord pour venir faire une représentation, une animation, une porte ouverte, faire découvrir l'association de quelque manière que se soit, dans notre commune.

Il poursuit en informant que les associations telles que les pompiers, ligue contre le cancer, don du sang, pourront bénéficier d'une des salles de la commune pour leurs manifestations au prix d'un vin d'honneur.

Monsieur Letellier demande de passer au vote.

Les subventions sont adoptées à **l'unanimité.**

- **Subvention au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)**

Monsieur Letellier explique que la seule ressource dont le C.C.A.S. dispose est la subvention allouée par la Mairie. Il propose 10 000 euros comme l'année dernière.

Madame Angélique Letellier fait remarquer qu'elle a eu des mauvais retours sur les bons d'achat sous forme de chèque offert aux aînés de la commune pour Noël.

Monsieur le Maire répond que pour sa part, il a eu des retours positifs mais il prend note et explique que la question sera abordée lors de la prochaine réunion du Centre Communal d'Action Sociale.

Monsieur Letellier demande de passer au vote pour la subvention.

La subvention est adoptée à **l'unanimité.**

- **Participation communale au Syndicat des Bassins Versants Saône Vienne et Scie**

Monsieur Letellier explique qu'il s'agit d'une contribution fiscalisée de 8 389,60 euros, qu'elle est visible dans la colonne « syndicats » de notre feuille d'imposition.

Monsieur Letellier demande aux membres s'ils sont d'accord pour fiscaliser cette somme, comme les années précédentes.

La fiscalisation de la contribution au Syndicat des Bassins Versants est adoptée à **l'unanimité.**

- **Vote des taux d'imposition locaux 2015**

Monsieur Letellier précise les taux qui étaient en vigueur, donne quelques taux de communes voisines pour que les conseillers puissent se faire une idée. Il propose de reconduire les mêmes taux :

11,13% pour la taxe d'habitation

16,98% pour la Taxe Foncière bâtie

33,93% pour la Taxe Foncière non bâtie

Monsieur le Maire demande de passer au vote.

Les taux d'imposition sont adoptés à **l'unanimité.**

Les taux d'imposition sont adoptés à **l'unanimité.**

- **Approbation du transfert de charges 2014 de la Communauté de Communes Saône et Vienne pour la Vienne**

Monsieur Letellier explique que la Vienne passe sur Ambrumesnil pour 484 mètres linéaires de berges.

Ce métrage coûte à la commune 1146,49 euros pour l'année 2014 à régulariser en 2015.

L'attribution de compensation (ancienne taxe professionnelle), nouvelle C.F.E. (cotisation foncière des entreprises)) qui est figée depuis l'année 2002 et reversée à la commune d'Ambrumesnil est de 180 153 euros.

Monsieur Letellier demande de passer au vote.

Le transfert de charges est adopté à **l'unanimité**.

- **Budget primitif 2015**

Pour chaque article, Monsieur Letellier explique à quelles dépenses correspondent les sommes prévues, pourquoi une augmentation, pourquoi une diminution ou une suppression est envisagée. Les conseillers demandent des précisions sur certains points. Monsieur Letellier et Madame Fleury répondent aux demandes.

Les différentes sections se définissent comme suit :

Dépenses de fonctionnement :	455 492,22 €
Recettes de fonctionnement :	711 991,42 €
Dépenses d'investissement :	229 528,55 €
Recettes d'investissement :	229 528,55 €

Monsieur Letellier demande de passer au vote.

Le budget 2014 est adopté à **l'unanimité**.

- **Compte administratif 2014 – Budget Eau et Assainissement**

Monsieur le Maire donne la présidence à la doyenne des Membres du Conseil Municipal présents, Madame Sylvie Aurégan-Burel.

Celle-ci donne la parole à Madame Fleury, receveur municipal pour la lecture du compte administratif 2014.

Dépenses de fonctionnement :	4 611,76 €
Recettes de fonctionnement :	13 815,40 €
Dépenses d'investissement :	2 834,52 €
Recettes d'investissement :	4 097,00 €

Un résultat de clôture en fonctionnement de 27 723,50 € auquel on enlève la somme de 457,10 € correspondant au transfert de l'excédent 2012 sur la partie assainissement non collectif suite à la prise de compétence SPANC de la Communauté de communes Saône et Vienne pour un total final de 27 266,40 € et de 67 593,15 € en investissement pour un excédent total de 94 859,55 €.

Madame Sylvie Aurégan-Burel demande de passer au vote.

Le compte administratif est adopté à **l'unanimité.**

- **Compte de gestion 2014 – Budget Eau et Assainissement**

Le compte de gestion 2014 établi par Madame le Receveur Municipal concorde avec le compte administratif établi par la commune.

Il est approuvé à **l'unanimité.**

- **Affectation des résultats – Budget Eau et Assainissement**

Les Membres du Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuvent à **l'unanimité** l'inscription des résultats suivants au Budget Primitif Unique 2015 :

En recettes de fonctionnement : excédent à affecter : R 002 : 27 266,40 €

En recettes d'investissement : excédent à affecter : R 001 : 67 593,15 €

- **Budget primitif 2015 – Budget Eau et Assainissement**

Monsieur Letellier présente le budget primitif 2015.

Un équilibre entre la section des dépenses et celle des recettes de fonctionnement à hauteur 38 966,40 €.

Pour la partie investissement, un équilibre à hauteur de 71 690,15 €.

Monsieur Letellier demande de passer au vote.

Le budget primitif 2015 est adopté à **l'unanimité.**

- **Augmentation de la surtaxe eau**

Monsieur le Maire expose que les surtaxes eau et assainissement collectif n'ont pas été augmentées depuis 2009.

Que l'investissement actuel du budget Eau et Assainissement ne permet pas de travaux sur les stations d'épuration de la commune.

Qu'il serait bon de prévoir une augmentation raisonnable chaque année pour pouvoir assumer ces futurs travaux.

Le montant de la surtaxe actuelle est de 0.478 centimes d'euros.

Monsieur le Maire propose de l'augmenter à hauteur de 0.60 centimes d'euros.

L'augmentation de la surtaxe eau est adoptée à **l'unanimité.**

- **Validation de l'entreprise choisie pour les travaux d'aménagement de la mairie**

Monsieur le Maire expose que compte tenu des critères énoncés dans l'avis d'appel d'offres, le cabinet V3D, maître d'œuvre, propose au Conseil Municipal de retenir l'entreprise COLAS, pour un montant HT de 67 211,59 € sans option.

Les Membres du Conseil Municipal, **à l'unanimité**, approuve le choix de l'entreprise COLAS pour effectuer les travaux aux abords de la place de la Mairie.

- **Questions diverses**

- ✓ Tableau de garde pour le 2^{ème} tour des élections départementales du 29 Mars 2015
- ✓ Date du prochain conseil : Vendredi 17 Avril 2015
- ✓ Monsieur le Maire fait part d'une demande de chasse à l'œuf pour Pâques. Etant donné le délai trop court, ce projet est remis à l'année prochaine.
- ✓ Madame Forestier s'inquiète du passage des poids lourds rue Vasse lorsque celle-ci sera rénovée. Monsieur le Maire expose que le panneau « interdiction aux 5,5 T » sera maintenu et que seul le camion des ordures ménagères sera autorisé à l'emprunter.

L'ordre du jour étant épuisé à 21h30 Monsieur Norbert Letellier remercie l'ensemble des membres présents et lève la séance.